



**HAL**  
open science

# La fonction politique du poète dans la cité à l'époque d'Auguste : l'exemple d'Horace (Odes et Carmen saeculare)

Virginie Hollard

## ► To cite this version:

Virginie Hollard. La fonction politique du poète dans la cité à l'époque d'Auguste : l'exemple d'Horace (Odes et Carmen saeculare). La poésie lyrique dans la cité antique: Les Odes d'Horace au miroir de la lyrique grecque archaïque, Jun 2012, Lyon, France. hal-02469142

**HAL Id: hal-02469142**

**<https://hal.science/hal-02469142>**

Submitted on 10 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La fonction politique du poète dans la cité à l'époque d'Auguste : l'exemple d'Horace (*Odes* et *Carmen saeculare*)

Virginie HOLLARD  
Université de Lyon – Université Lyon 2-Lumière  
UMR 5189 HiSoMA

Entre les années 31 et 27 av. J.-C. se met en place le Principat augustéen. Les années de fondation de ce qui est traditionnellement conçu comme un nouveau régime politique prennent place après la période des guerres civiles qui ont, depuis le début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, ensanglanté Rome et ses provinces et accompagné la fin de la période républicaine. Auguste, premier *Princeps*, fondateur de ce nouveau régime qui inaugure la période impériale, se veut et veut apparaître aux yeux du monde comme le restaurateur d'un nouvel âge d'or et, à ce titre, un nouveau fondateur de Rome. Il semble important de rappeler en quelques dates les grandes étapes de cette mise en place du Principat, pour comprendre par la suite la place qu'occupera Horace dans une telle démarche politique et l'évolution de cette place du poète.

Le 2 septembre 31 av. J.-C., la bataille d'Actium met un terme définitif à un demi-siècle de guerres civiles en donnant à l'armée d'Octave le dessus sur celle de Marc-Antoine et de Cléopâtre. Le 11 janvier 29 av. J.-C. a lieu la fermeture solennelle du temple de Janus. Octave rentre à Rome cette même année et célèbre alors un triple triomphe les 13, 14 et 15 août, sur la Dalmatie, Actium et l'Égypte. Les années 28-27 av. J.-C. correspondent à l'achèvement du Triumvirat officiellement en vigueur depuis le 11 novembre 43 av. J.-C. et au lancement du processus de *res publica restituta* que nous définirons plus en détail plus bas, mais dont nous pouvons déjà donner les étapes importantes : annulation des actes du Triumvirat, restauration de la censure, séance sénatoriale du 13 janvier 27 av. J.-C. (longuement décrite par l'historien grec Dion Cassius<sup>1</sup>) qui aboutit à une entente entre le Sénat et le nouveau *Princeps*, devenu officiellement Auguste à l'issue de cette séance. Cette collaboration entre le Sénat et le nouveau Prince, que T. Mommsen<sup>2</sup>, à tort selon nous, considère comme l'inauguration d'une véritable dyarchie remplaçant la constitution mixte

---

<sup>1</sup> D.C. 53.3-12.

<sup>2</sup> MOMMSEN T. (1892).

républicaine décrite par l'historien Polybe<sup>3</sup>, prend la forme d'un partage du pouvoir qui se vérifie d'abord au travers de la gestion des provinces de l'empire, établissant ainsi les bases militaires du pouvoir politique du nouveau dirigeant romain. À l'issue de cette séance et de ce partage, l'ambiguïté structurale du Principat est mise à jour : celle d'un régime politique qui ne peut pas dire officiellement ce qu'il est et qui se présente comme une solution transitoire permettant de mettre un terme aux guerres civiles et de restaurer, à travers un état de paix stable et appelé à devenir permanent, le fonctionnement normal de la cité et le retour à un respect, notamment politique, du *mos maiorum*. Auguste présente alors son pouvoir, à l'origine, comme un « simple » pouvoir de commandement militaire sur les provinces encore militarisées, et donc sur l'ensemble des légions, et comme ne devant pas excéder une période de dix ans, éventuellement renouvelable sur demande du Sénat et du peuple romain et confirmée par le vote de ces deux instances fondamentales de la *res publica*. Cette ambiguïté, considérée comme un mensonge et une hypocrisie par les juges intransigeants que seront certains historiens de la période impériale<sup>4</sup>, est à la base de toute l'idéologie augustéenne qui restera vivace chez les successeurs du premier Prince, malgré l'évolution de plus en plus nette du régime vers un pouvoir de type monarchique. Nous restons encore vague, à ce stade de notre étude, sur les ressorts concrets d'une telle idéologie, car c'est en la décrivant plus en détail que nous pourrions nous demander en quoi le poète Horace a pu en être le serviteur et le diffuseur. Continuons encore un peu, pour le moment, cette description des étapes de fondation du régime augustéen. Dans les années 23-22 av. J.-C., la définition juridique progressive du Principat se précise. En 23, Auguste abandonne le consulat exercé sans interruption depuis l'année 31 et récupère la puissance tribunicienne viagère associée à un *imperium* proconsulaire renouvelable. Il adopte d'autres pouvoirs : la *cura annonae* en 22 av. J.-C., la puissance consulaire et la *cura morum et legum*<sup>5</sup> à partir de 19 av. J.-C., le titre de *Pontifex Maximus* en 12 av. J.-C. et le titre de *Pater Patriae* en 2 av. J.-C. Se mettent ainsi en place progressivement les éléments de définition juridique du nouveau régime, éléments qui seront, peut-être dès Caligula, les fondements de la procédure d'investiture impériale et qui font reposer le pouvoir impérial sur une dimension civile, la puissance tribunicienne, sur une dimension militaire, l'*imperium* proconsulaire, et sur une dimension religieuse. Parallèlement à cette définition juridique du nouveau régime a lieu l'affirmation progressive de la *pax Romana* : conquêtes des futures provinces alpestres et opérations militaires en Germanie, réorganisation administrative des Gaules et des Espagnes, cette dernière région ayant par ailleurs fait l'objet d'opérations militaires de pacification dans la première moitié du Principat.

Regardons maintenant d'un peu plus près le détail des fondements idéologiques de ce nouveau régime. Octave, devenu Auguste, s'inscrit dans l'idéologie hellénistique – diffusée dans le monde romain dès le II<sup>e</sup> s. av. J.-C.,

<sup>3</sup> Plb. 6.14-15.

<sup>4</sup> Notamment l'historien grec de l'époque sévère, Dion Cassius.

<sup>5</sup> Sur les difficultés posées par l'obtention et l'exercice par Auguste d'une *cura morum et legum*, cf. HOLLARD V. (2010) : chap. II.

reprise par Cicéron au I<sup>er</sup> s. avant notre ère – de l’homme providentiel. À ce titre, il a quelque chose à voir avec le monde des dieux et est prédestiné à sauver la cité des guerres civiles et à la refonder. Le surnom honorifique que reçoit Auguste à l’issue de la séance sénatoriale de janvier 27, et qui le dote officiellement de l’*auctoritas*, placera le *Princeps* à mi-chemin entre le monde humain et le monde divin, en lui reconnaissant un prestige moral qui le place au-dessus des autres hommes<sup>6</sup>. L’*auctoritas*, traditionnellement réservée aux sénateurs, aux *Patres* de Rome, deviendra dès l’époque augustéenne une *auctoritas Principis*<sup>7</sup>. La lente et progressive mise en place du culte impérial, qui ne doit pas pour autant briser la *pax deorum* et diviniser un homme de son vivant, sera le reflet de l’une des nombreuses ambiguïtés augustéennes : le statut du Prince par rapport aux dieux. *Dux, Princeps*, Auguste ne pourra pas être dieu de même qu’il ne pourra pas être roi. Ce sera une autre subtilité de définition de la fonction d’Auguste : tout en défendant sa généalogie troyenne et son lien avec la descendance d’Énée, dont Romulus, Auguste fera en sorte de ne jamais être confondu avec le fondateur fratricide qui a entaché la fondation de Rome et a, à jamais, porté le discrédit sur la royauté<sup>8</sup>. L’héritage romuléen sera pris avec distance, et le choix du surnom d’Auguste plutôt que de celui de Romulus sera un des signes révélateurs de cette prise de distance. Auguste est un refondateur, celui qui ramène l’ordre après le chaos, mais il sera un meilleur fondateur que son ancêtre Romulus : Romulus avait été l’auteur d’un fratricide ; Auguste, lui, met fin au combat fratricide des guerres civiles. Pour autant, parce qu’il est descendant d’Énée et de Romulus, il est l’homme providentiel que Rome attendait. Auguste prend ses distances non seulement par rapport à Romulus, mais aussi à César, autre membre la famille des *Iulii* issue de la descendance d’Énée, ascendance dont il revendiquera l’héritage et vengera la mort, mais qui n’avait lui-même pas assez pris ses distances par rapport au pouvoir royal, et qui n’était donc pas l’homme providentiel nécessaire à la survie de Rome. De cette relation ambiguë avec ses ancêtres, qui le légitiment précisément parce qu’il prend ses distances par rapport à eux, Virgile, autre poète du régime, se fera le porte-parole dans l’*Énéide*. Ce qui fait d’Auguste l’homme providentiel prédestiné à sauver Rome et à la refonder, c’est la conscience qu’il a de devoir apporter un changement profond dans le fonctionnement politique d’une cité devenue désormais capitale d’empire, tout en respectant les fondements de la *res publica* qui reposent sur une conformité au *mos maiorum*. C’est tout le sens du slogan principal du nouveau régime : la *res publica restituta*. La signification profonde de ce pilier de l’idéologie augustéenne serait trop longue à expliquer ici et retarderait encore ce qui est l’objet de cette présentation, à savoir le rôle joué par Horace à travers deux de ses œuvres poétiques dans la diffusion de cette idéologie. Mais très

<sup>6</sup> Le substantif *auctoritas* appartient à la même famille que le verbe *augere* (« augmenter »).

<sup>7</sup> Se reporter sur ce point à l’ouvrage fondateur de MAGDELAIN A. (1947).

<sup>8</sup> L’image de ce fratricide originel du fondateur de Rome n’aura certes pas que des conséquences négatives. Le destin de Rome, cité d’apatrides, de brigands et de criminels, n’en sera que plus grand et remarquable, et ce lien avec l’étranger expliquera par la suite l’attitude du pouvoir politique vis-à-vis de la diffusion de la citoyenneté romaine. Sur ces points, voir l’ouvrage récent de DUPONT F. (2011). C’est davantage le dernier roi étrusque de Rome, Tarquin le Superbe, qui concentrera sur lui toute l’image négative de la royauté.

rapidement, ce que nous pouvons en dire est qu'elle consiste essentiellement en une restauration d'un fonctionnement normal de la cité, rendu possible grâce au retour de la paix. À ce titre, elle n'entre donc pas en contradiction avec l'apport de changements politiques, à condition que ceux-ci ne soient pas incompatibles avec les usages des anciens, le recours normal aux institutions et le respect des divinités. Là encore, l'examen de passages précis de l'œuvre d'Horace permettra, un peu plus loin, de revenir plus en détail sur les aspects de ce qui peut apparaître comme une forme de compromis entre passé et présent, permanence et changement politiques.

Nous en venons, après cette rapide présentation, au fait même de cette étude : quel rôle put jouer un poète comme Horace dans une cité où se mettait en place toute cette idéologie politique dont nous venons d'essayer de brosser la complexité ? Nous répondrons à cette question en partant des deux œuvres les plus politiques du poète : les *Odes* et le *Carmen saeculare*. Poser une telle question reviendra à se demander, d'une manière plus générale et en dépassant le seul cas d'Horace, s'il y a eu, sous Auguste, une poésie et une littérature de propagande. Elle nous permettra également de nous demander en quoi les œuvres littéraires de forme poétique peuvent être considérées comme des sources pour les historiens, et en quoi des œuvres fondées sur l'imaginaire évoquent des réalités idéologiques, politiques et même juridiques de leur époque. Ce sera une manière aussi de réaffirmer que les œuvres littéraires, dans leur forte subjectivité et leur imaginaire, disent en creux des choses des régimes politiques, des réalités institutionnelles dans le contexte desquels elles sont écrites. La politique est aussi affaire d'imaginaire collectif, de mythe et de croyances, et cet imaginaire rencontre, dans l'œuvre poétique d'Horace, celui, plus individuel, du poète.

Après avoir rappelé les liens d'Horace avec dans un premier temps Octave, dans un second temps Auguste, nous interrogerons la légitimité d'une assimilation de la poésie d'Horace à une poésie de propagande, avant de nous placer davantage sur le plan du mythe et de l'imaginaire politique dont la poésie peut se faire aisément le vecteur.

### **Horace, Octave et Auguste : le poète et la vie politique romaine entre la mort de César et la mise en place du Principat<sup>9</sup>**

#### ***La jeunesse d'Horace au service des tyrannicides : de la condamnation à l'amnistie***

Lorsqu'il a 20 ans, en 45 av. J.-C., Horace se trouve en Grèce. Son père l'y a envoyé parfaire son éducation. L'année suivante, César est assassiné. Ses meurtriers s'enfuient en Grèce. Tous les jeunes Romains qui étaient des fils de

<sup>9</sup> La rapide biographie d'Horace qui suit n'a pas d'autre ambition que de présenter les liens qui s'établiront peu à peu entre le poète et le pouvoir politique romain incarné par la personne d'Auguste après Actium. Elle est nécessaire, mais ne prétend évidemment nullement apporter des éléments nouveaux. Elle forme une sorte d'introduction à la suite, qui sera davantage consacrée à l'analyse des messages politiques d'Horace en lien avec la politique augustéenne. Pour le résumé présenté ici, nous nous inspirons des introductions aux éditions de RICHARD F. (1967) et de RICOUX O. (1997).

vieilles familles aristocratiques fêtèrent Brutus à son arrivée et se groupèrent autour de lui. Horace fit comme eux. Brutus le distingua et lui confia, avec le titre de tribun militaire, le commandement d'une légion. Mais à Philippes en 42, il abandonna son bouclier. Horace fut donc, dans sa jeunesse, du côté des tyrannicides. Son statut de chevalier et son activité militaire sous Brutus lui valurent de figurer au nombre de ceux que les Triumvirs avaient inscrits sur les listes de proscriptions<sup>10</sup>. Comment a-t-il pu échapper à la condamnation ? Des différences sont avérées entre la proscription de 82 et celle de 43. La seconde donna lieu à des aménagements. Horace écrit devoir son salut à l'agile Mercure<sup>11</sup>, ce qui semble indiquer une mesure individuelle et non pas une amnistie collective. Un parallèle peut être établi entre *Mercurius celer* et Hermès qui, au chant V de l'*Odyssée*, obtient de Calypso qu'elle relâche Ulysse. Qui pouvait être ce personnage qui a obtenu pour Horace l'amnistie et la réintégration dans ses droits de citoyen ? On a identifié dans ce sauveur Q. Pilius Celer, chevalier qui avait été césarien et qui semblait doué pour la négociation entre les deux camps<sup>12</sup>. Ce chevalier était le beau-frère d'Atticus, et à travers Atticus, c'était donc le cercle d'Antoine qui était à l'origine de la réhabilitation d'Horace. Cette intervention n'avait pas pu se faire avant le début de l'année 41. Dans le livre IV des *Odes*, on ne rencontre plus « aucune des manifestations bachiques si nettes dans les trois premiers livres ». Désormais, Apollon « est le seul maître de l'inspiration poétique<sup>13</sup> ». Donc, le reniement d'Horace fut double : celui de Brutus dans un premier temps, puis celui d'Antoine.

#### **Un intermédiaire : Mécène<sup>14</sup>**

À l'amnistie, il rentra en Italie. Mais le petit bien que lui avait laissé son père avait été attribué à un soldat vétérans d'Octave, et il eut juste assez d'argent pour acheter une charge de « secrétaire du trésor », charge qui lui laissa d'abondants loisirs. En 39, Virgile et Varius le présentèrent à Mécène<sup>15</sup>. En 37, celui-ci l'emmène à Brindes<sup>16</sup>, où il s'agissait de rapprocher Octave et Antoine pour engager la lutte contre Sextus Pompée. Mécène essaie en vain de le pousser vers la politique et, devant ses réticences, lui donne en 34 un domaine en Sabine. Horace vient de publier le premier livre des *Satires*, va faire paraître les *Épodes*, et pourra travailler tranquillement au second livre des *Satires* qui paraîtra en 30.

Le livre I des *Épîtres* et le premier recueil des *Odes* commencent par une dédicace à Mécène, et leurs avant-derniers poèmes lui sont aussi adressés<sup>17</sup>. À l'ouverture des *Odes*, il est qualifié de *praesidium et dulce decus*. On trouve encore un poème adressé à Mécène au centre des trois premiers livres des

<sup>10</sup> Hor. *Carm.* 2.7.1-2 : *O saepe mecum tempus in ultimum / deducte Bruto militiae duce* : « Ô toi qui souvent, avec moi, fus amené au dernier péril quand nous servions conduits par Brutus » (trad. F. Villeneuve) ; ode adressée à Pompéius Varus, écrite en 30 av. J.-C. après l'amnistie qui suivit Actium.

<sup>11</sup> Hor. *Carm.* 2.7.13-14.

<sup>12</sup> HINARD F. (2011).

<sup>13</sup> BRISSON J.-P. (1988) : p. 917-982.

<sup>14</sup> Sur les relations entre Horace et Mécène, voir HILLS P. (2005).

<sup>15</sup> Hor. *Sat.* 1.6.49.

<sup>16</sup> Hor. *Sat.* 1.5.

<sup>17</sup> Hor. *Carm.* 1.1 et 3.29, *Epist.* 1.1 et 1.19.

*Odes*<sup>18</sup>. Mais Horace décrit son entrée dans le cercle de Mécène comme un processus long. Il entretenait des liens avec des individus engagés politiquement dans le parti d'Antoine avec lesquels il ne rompit jamais<sup>19</sup>. Ceci explique aussi, au-delà du désir d'indépendance d'Horace, que l'entrée dans l'entourage proche d'Octave ne se soit faite que très lentement. Toutefois, les affinités entre Horace et Mécène restèrent fortes jusqu'à la fin<sup>20</sup>.

### *L'amitié avec Auguste*

Vis-à-vis d'Octave, il est longtemps resté sur la défensive. Il décline l'offre de devenir son secrétaire et veut garder son indépendance<sup>21</sup>. Les choses changent après Actium en 31. On peut donc dire qu'Horace resta assez éloigné d'Octave, mais se rapprocha d'Auguste. Il écrit alors dans sa retraite de Sabine les trois premiers livres des *Odes* publiés en 23. Cette tâche une fois remplie, il va pouvoir se livrer à ses méditations morales : il écrit ses *Épîtres*, dont le livre I paraît en 19 et le livre II en 14. En 17, Auguste lui passe commande du *Chant séculaire*. En 13, il consent, à la demande insistante d'Auguste, à faire paraître un quatrième livre des *Odes* dans lequel il célèbre les mérites de Tibère et de Drusus, ce qu'il n'avait jamais voulu faire pour Auguste et Agrippa. Il s'agit là d'une œuvre de commande. Nous y reviendrons plus loin. Dans ce dernier livre, il aborde le genre de l'épigramme en chantant les mérites guerriers de Tibère et de Drusus. Dans les odes adressées directement à Auguste, c'est en ami qu'il parle. Auparavant, il n'exprimait que la reconnaissance du citoyen.

À partir de cette évolution des liens entre Horace et Auguste, peut-on dire que les dernières œuvres poétiques d'Horace (livre IV des *Odes* et *Carmen saeculare*) symbolisent et amènent à son paroxysme la dimension propagandiste de l'œuvre du poète ? Autrement dit, puisqu'il s'agit dans cette étude d'interroger la fonction politique du poète, peut-on dire que cette fonction fut une fonction de propagande ?

## **Les *Odes* et le *Carmen saeculare*, œuvres de propagande ?**

### *Y avait-il une propagande augustéenne ?*

Cette question fait débat chez les historiens. Il s'agit de savoir si l'uniformisation idéologique, indiscutable, qui accompagna la transition politique entre la République et le Principat, peut être considérée comme une véritable propagande politique. Si l'on entend « propagande » dans son sens le plus large et le plus proche de son étymologie, c'est-à-dire une propagation, une diffusion à large échelle d'une idéologie, alors indéniablement Auguste contribua à la mise en place d'une propagande politique. Si, en revanche, on associe la propagande à

<sup>18</sup> Hor. *Carm.* 1.20 ; 2.12 ; 3.16. Dans l'*Ode* 2.17, on retrouve presque les mêmes qualificatifs que dans la première ode du livre I (*meorum grande decus columenque rerum*). Et dans l'*Ode* 2.18, le *tu* renvoie à Mécène.

<sup>19</sup> CHILLET C. (2012) : p. 547-549 : « Mécène et Horace » dans chap. 9 « L'homme des cercles : le groupe de sociabilité de Mécène », partie III : « L'homme des cercles ».

<sup>20</sup> Hor. *Carm.* 4.11 : seule mention de Mécène dans le livre IV.

<sup>21</sup> Hor. *Epist.* 1.7.

la mise en place d'une censure empêchant toute expression d'une opinion contraire à l'idéologie officielle, alors l'existence d'un tel phénomène est davantage sujette à discussion. Avant de nous demander si Horace fut ou non un poète de propagande, nous voudrions avancer un peu plus dans ce débat concernant l'existence ou non d'une propagande politique augustéenne. J.-M. Roddaz, dans un article consacré à la diffusion des idées augustéennes, s'oppose à l'idée de l'existence d'une propagande officielle<sup>22</sup>. Selon lui, l'avènement du Principat conduisit à une communication à sens unique entre le Prince et le peuple. Dans ce sens, l'écrit se dépolitisa peu à peu et la propagande s'avéra inutile. Il insiste sur la simplicité des messages qui ont trait à l'idéologie officielle, assimilés à des slogans, et affirme que le monopole du pouvoir ne signifie pas nécessairement le monopole de la pensée<sup>23</sup>. En revanche, G. Flamerie de Lachapelle, dans l'ouvrage récent qu'il a consacré à la notion de *clementia*, avance une opinion très différente. Nous le citons ici quand il évoque plus précisément la poésie florissante de l'époque augustéenne : « on s'accorde à reconnaître que la poésie fait partie des moyens de propagande du régime augustéen. [...] À la fin de son règne, Auguste, bien que tolérant envers quelques écrivains dissidents<sup>24</sup>, n'hésitait pas à procéder à de grands autodafés d'ouvrages insolents<sup>25</sup>, comme celui de Labiénus<sup>26</sup>. Le fait que toutes les œuvres dont nous traitons (dont celle d'Horace) ont été, par définition, exemptes de la censure, est déjà un indice<sup>27</sup> ». J.-M. Roddaz pense, de son côté, que l'on ne peut pas comparer, ni surtout mettre sur le même plan, la première période du règne d'Auguste, celle qui concerne Horace, et la fin du règne du premier *Princeps*, qui vit la remise en vigueur de la loi de majesté. L'examen des *Odes* et du *Carmen saeculare* nous permet-il d'avancer un peu plus dans ce débat ?

### ***Horace était-il un poète de propagande ?***

Pour tenter d'apporter un élément de plus dans la discussion portant sur la réalité d'une propagande politique augustéenne trouvant dans la poésie un vecteur utilisé par le pouvoir, essayons de voir plus précisément ce qu'il en est concernant Horace. Il est important de distinguer, dans le corpus qui nous intéresse ici et si l'on se concentre précisément sur la question de la propagande, les trois premiers livres des *Odes* du livre IV associé au *Carmen saeculare*. Rappelons rapidement que leur période et leur contexte d'écriture ne sont pas du tout les mêmes. Les trois premiers livres des *Odes* sont écrits avant l'année 23 av. J.-C., dans la retraite d'Horace en Sabine, tandis que la parution du livre IV, en 13 av. J.-C., suit de quelques années la commande du *Carmen saeculare*, écrit en 17 av. J.-C.

À regarder de près les thèmes choisis dans le dernier livre des *Odes*, on voit bien en quoi celui-ci a pu être une œuvre de commande et peut donc être

<sup>22</sup> RODDAZ J.-M. (2005) : p. 35-44.

<sup>23</sup> RODDAZ J.-M. (2005) : p. 42-43.

<sup>24</sup> Tac. *Ann.* 4.34.3-5.

<sup>25</sup> D.C. 56.27.1.

<sup>26</sup> Sen. *Contr.* 10 *praef.* 8.

<sup>27</sup> FLAMERIE DE LACHAPELLE G. (2011) : p. 145.

interprété comme une œuvre de propagande. Ainsi, dans l'*Ode* 4.2, adressée à Iulle Antoine, fils de Marc-Antoine et de Fulvie, Horace célèbre la gloire d'Auguste qui, au terme de trois ans d'absence, allait revenir à Rome (13 av. J.-C.) après avoir réorganisé l'administration des Gaules et repoussé les Germains au-delà du Rhin. L'*Ode* 4.4, ode civique datant sans doute de 14 av. J.-C., s'apparente à une épinicie célébrant les victoires remportées en 15 av. J.-C. par Drusus sur le peuple germanique des Vindélices. Horace fait aussi l'éloge d'Auguste. Dans l'*Ode* 4.5, Horace se livre à l'éloge d'Auguste, qui a rétabli en Italie la paix et la moralité et rendu la joie de vivre à tous les Romains. L'*Ode* 4.14 peut être mise en relation avec l'*Ode* 4.4 : c'est une épinicie dans laquelle Horace se livre à la célébration des victoires de Tibère sur les Rètes, lors de la seconde expédition conduite contre ce peuple avec son frère Drusus. Là encore, on trouve un éloge d'Auguste. Enfin l'*Ode* 4.15, épilogue du livre IV, est tout entière consacrée à un éloge d'Auguste. Au vu de l'abondance des thèmes militaires abordés dans ce dernier livre des *Odes*, on ne peut que faire le parallèle avec l'importance de la figure d'Auguste comme homme de la *pax Romana* présentée dans son testament autobiographique, les *Res gestae*, rédigé peu avant la mort du souverain.

Le *Carmen saeculare*, dans les thèmes qu'il met en avant, semble lui aussi une œuvre incontestablement liée à la « propagande » du régime. Diane et Apollon, dieux en relation étroite avec la personne d'Auguste, sont mis en avant dès l'ouverture du chant. À travers eux, c'est l'entreprise de restauration de la religion romaine qui est rappelée. L'idée de la renaissance, associée à la figure du soleil, fait écho à la refondation de Rome par Auguste. On y rencontre également toute l'idéologie morale du régime augustéen : la célébration de la famille et de la maternité (en rapport avec l'image de l'abondance agricole), liée à la politique familiale augustéenne et à la grande entreprise législative d'encouragement à la natalité et de condamnation des dérives morales comme l'adultère, contemporaine de la rédaction du chant. C'est aussi la *pax Romana* amenée par Auguste qui y est célébrée. Enfin, la généalogie troyenne d'Auguste est rappelée dans la dernière partie du poème.

Si l'*Ode* 4.4 et le *Carmen saeculare* peuvent donc être sans doute rapprochés comme œuvres de commande écrites par un poète désormais très proche du pouvoir, peut-on pour autant comparer une œuvre poétique et un chant lié à une manifestation politique d'un régime ? C'est la question de la spécificité de la poésie qu'il va falloir maintenant interroger en revenant plus spécifiquement sur les *Odes* et en mettant la notion politique de propagande en regard avec celle, plus poétique, d'imaginaire. Mais avant d'en arriver là, explorons encore un peu la notion de propagande en l'analysant au travers du cadre premier d'expression des poètes dits augustéens : le cercle de Mécène.

### ***Horace et le cercle de Mécène***

La thèse très récente consacrée par C. Chillet à la personne de Mécène, déjà citée, apporte des éléments fort intéressants pour envisager la notion de « cercle de Mécène » et, par conséquent, le rôle de propagande éventuellement

joué par les poètes membres de ce « cercle<sup>28</sup> ». L’auteur remet en question, au regard des derniers écrits de la recherche consacrée à ce personnage, à la poésie et à la politique augustéenne, à la fois le concept de cercle pour parler des liens unissant Mécène et les poètes dits augustéens, et celui de propagande politique exercée par les œuvres poétiques du siècle d’Auguste. Dans cette entreprise de discussion, C. Chillet avance différents arguments que nous allons citer ici et qui se retrouvent tous autour de la mise en doute des liens entre poésie et expression politique :

Toutes [les œuvres des poètes] sont poétiques [...] et de ce fait, méritent un traitement particulier. *Le langage y est extrêmement codifié et normé, selon des critères qui sont propres aux genres poétiques et il serait vain de chercher dans les poèmes le reflet exact d’une vérité objective comme dans un texte historique [...].* Notre vision des choses dépend donc uniquement de sources poétiques, écrites à un moment d’intenses bouleversements, qui virent la poésie latine se modifier en profondeur, voire, pour certains de ses aspects, se créer totalement.

*Le destinataire du poème, même lorsqu’il a un référent réel, n’est, tout comme le “je” poétique, qu’un “vivant sans entrailles” pour reprendre les termes de Valéry<sup>29</sup>. Le destinataire est créé au même titre que la situation décrite dans le poème.* Certes l’un et l’autre, poète et destinataire, entretiennent des rapports avec leur “double” réel, l’auteur et le lecteur, l’adressé, mais cela ne peut servir à fonder une lecture historicisante de rapports entre eux.

[...] *remise en cause de la notion même de cercle littéraire employée pour l’Antiquité*, en tout cas pour la période augustéenne. Il appartient à la thèse, non publiée, de Dominique Voisin, d’avoir montré de manière convaincante, que la définition précise et restrictive du terme, fondée sur la réalité particulière que constitue, dans l’histoire littéraire française, le cercle ou le salon des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, n’était pas applicable à la période augustéenne. Cette définition, toujours tacite, pourrait se résumer ainsi : un cercle serait une réunion de poètes, stable dans le temps, se reconnaissant comme telle, pour défendre des idéaux esthétiques communs, dont une traduction politique est envisageable. Les arguments contre cette thèse sont convaincants : les sources dont nous disposons ne nous permettent effectivement pas de déterminer de tels groupes à la fin du premier siècle avant notre ère. Sans nier qu’il existait entre des protecteurs de haut rang et des poètes (de statuts différents), et entre certains de ces poètes, des relations particulières et durables autres que de simple intérêt, il faut bien reconnaître que ces relations n’avaient rien d’exclusif (on pouvait dépendre de plusieurs protecteurs) et tenaient parfois plus de la juxtaposition de relations bilatérales entre un poète et un protecteur que de l’esprit de cercle ou de cénacle qu’on a parfois voulu voir dans l’Arcadie reconstituée autour de Virgile et de Mécène.

Une fois déconstruite presque entièrement cette notion de cercle, que reste-t-il ? *Des poètes avant tout poètes dont le projet poétique modelait la représentation des rapports entretenus avec tel ou tel personnage, au gré d’impératifs qui étaient avant tout esthétiques.*

Corollaire de ces démonstrations est la *caducité de la notion de commande, de propagande [...] des puissants, au premier chef desquels on compte, bien sûr, Auguste lui-même. La fonction immédiatement utilitaire de la poésie est donc absente* car elle ne correspondait pas aux pratiques républicaines aristocratiques, du moins pas dans le sens où nous entendons, même positivement, le terme de

<sup>28</sup> CHILLET C. (2012) : chap. 9.

<sup>29</sup> *Tel quel*, Paris, Gallimard, 1941, p. 180.

propagande. *La poésie de commande existait comme elle avait existé déjà dans les décennies précédentes, mais ce n'est pas celle que nous avons conservée et dont nous discutons ici.* La nouvelle donne politique changea bien sûr considérablement les relations entre le pouvoir et les poètes, mais sous Auguste, les pratiques s'inscrivirent largement dans la tradition républicaine. Ces conclusions aboutissent à *déconnecter esthétique et politique : il serait vain, dans ces conditions, de supposer un lien entre un genre de poésie et une posture politique, entre une œuvre et sa commande, une pique et une opposition au régime.*

Plutôt donc que de se demander si Horace fit ou non fonction de poète de propagande, il semblerait plus judicieux de nous recentrer sur la nature poétique de son œuvre, en nous focalisant, comme nous l'annoncions un peu plus haut, davantage sur les *Odes* que sur le *Carmen saeculare* qui était plus à proprement parler une œuvre de commande liée à un événement politique et qui, à ce titre, ne peut peut-être pas être totalement mis sur le même plan qu'une œuvre essentiellement poétique. Cette distinction temporaire ne nous empêchera pas de réunir les deux œuvres à la fin de cette présentation. En nous focalisant sur cette dimension poétique plus que politique de l'œuvre d'Horace, c'est donc à la notion d'imaginaire que nous allons faire face. Il s'agira alors pour nous d'envisager une mise en parallèle de la démarche poétique d'Horace avec la démarche politique d'Auguste et de présenter leur rencontre comme celle de deux imaginaires.

## **L'imaginaire du poète à la rencontre de l'imaginaire politique**

### ***Auguste ou la création de mythes politiques***

En quoi peut-on dire qu'Auguste a été à l'origine d'un véritable mythe politique ? Nous avons en grande partie déjà répondu à cette question en ouverture de cette étude. Tout le monde à Rome, en 27 av. J.-C., sait que le retour à la République dans sa réalité institutionnelle est impossible car cela ferait retomber l'empire dans l'engrenage des guerres civiles. Mais l'art politique d'Auguste consiste à être parfaitement conscient qu'un tel changement nécessaire consistant à mettre durablement en place un pouvoir fort et centralisé, de type monarchique, ne peut être accepté de tous que s'il ne vient pas contredire le *mos maiorum*. Le mythe de la *res publica restituta* intègre parfaitement cette conciliation entre l'ancien et le nouveau, nous l'avons vu. C'est ainsi qu'Auguste restaurera la religion traditionnelle tout en instaurant progressivement le culte impérial, affirmera sa monarchie militaire tout en permettant aux institutions de fonctionner à nouveau normalement, fera du peuple la source de la légitimation de son pouvoir tout en affirmant une forme d'*arbitrium Principis*, mettra en place une logique dynastique tout en faisant du Principat, au travers de la pratique de la co-régence, une magistrature collégiale, fera renouveler périodiquement ses pouvoirs et celui de ses « collègues » tout en faisant du pouvoir impérial un pouvoir viager. La restauration de Rome et de la République, toutes deux pouvant être comprises dans la formule *res publica restituta*, relève donc bien d'un mythe.

Un autre mythe apporte toute sa légitimité au nouveau pouvoir : celui de la généalogie divine et troyenne d'Auguste, qui justifie elle aussi toute l'entreprise politique du *Princeps*, en faisant de lui l'homme providentiel prédestiné à sauver et à refonder Rome.

Auguste a donc fondé le régime impérial grâce aux mythes politiques qu'il a su établir et auxquels l'ensemble du monde romain a accepté de croire et d'adhérer. À ce titre, sa politique a pu trouver un relai particulièrement porteur dans une œuvre littéraire comme celle du poète Horace.

### ***L'imaginaire du poète au service du mythe augustéen***

Deux aspects du mythe politique de la *res publica restituta* nous semblent particulièrement perceptibles dans l'œuvre d'Horace : la restauration de la religion romaine compatible avec la divinisation du Prince et la mise en place du culte impérial, l'image du chef politique et militaire compatible avec le retour politique du peuple. C'est donc bien le mythe de cette conciliation des inconciliables incarnée par la *res publica restituta* qu'Horace va parvenir à retransmettre dans ses *Odes*.

Commençons par la question religieuse.

Les *Odes* présentent dans plusieurs passages Auguste comme le restaurateur de la religion républicaine. Dans l'*Ode* 1.21, le poète invite jeunes gens et jeunes filles à chanter les dieux Diane et Apollon, afin d'écartier de Rome toute calamité. Cet exercice doit être inspiré par une cérémonie où se produisait un chœur de ce genre, comme peut-être à l'occasion de la célébration des premiers jeux quinquennaux, institués en l'honneur d'Actium en 28 av. J.-C. L'*Ode* 1.31 est, par ailleurs, une prière solennelle à Apollon, à l'occasion de la dédicace du temple qu'Auguste fit élever à ce dieu sur le Palatin, en mémoire de la victoire remportée à Actium. Ce temple fut dédié en 28 av. J.-C.

Mais à côté de ces thèmes liés à la religion traditionnelle, on rencontre dans d'autres odes la célébration de la divinisation d'Auguste. Ainsi, dans l'*Ode* 1.2, antérieure ou postérieure de peu à Actium, le poète se fait le relai de l'angoisse suscitée par la chute possible de l'*imperium* et l'épuisement d'une descendance dont les parents se sont détruits dans les luttes civiles plutôt qu'en combattant les ennemis extérieurs. Le peuple invoque un dieu sauveur auquel on confie l'expiation du *scelus* accompli. Octavien est ici un dieu. Dans les odes les plus anciennes, on assiste à la forme la plus poussée de divinisation, qui situe l'avènement d'Auguste dans le cadre bien connu des attentes messianiques d'un sauveur divin. Dans l'*Ode* 3.3, Auguste est représenté comme un homme qui sera récompensé de ses mérites sur la terre par son avènement parmi les dieux. Dans l'*Ode* 4.5, Horace se réfère au culte du *numen Augusti* et au culte de son *genius*. Ces formes de vénération étaient ressenties comme différentes du culte pour le souverain lui-même ; pour cela, elles étaient admises et pratiquées également à Rome et en Italie tant dans leur dimension privée que dans une forme publique. Mais à travers elles, on s'approchait beaucoup du culte direct de l'empereur vivant, et Horace adopte un langage et crée un contexte qui encourage cette impression. Les références d'Horace à la dimension privée de ces

cultes précèdent de plusieurs années les attestations de leur adoption publique, qui remontent à l'an 7 av. J.-C. pour le culte du *genius Augusti* avec les *Lares compitales* et à l'an 5 ap. J.-C. pour celui du *numen Augusti*. Dans l'*Ode* 1.12, écrite entre le mariage de Marcellus et de Julie et la mort de Marcellus, on assiste à l'éloge de la famille julienne et d'Auguste, présenté comme le second de Jupiter. Cet éloge est suivi de celui des dieux, des héros et des grands personnages de Rome : Jupiter, Romulus, Pompilius, Tarquin, Caton, Camille, Marcellus, César. Cette juxtaposition fait penser à celle rencontrée sur le forum d'Auguste qui, sur un plan architectural, réalise la même diffusion idéologique. Auguste arrive, grâce au mythe de la *res publica restituta*, à associer ascension divine, lien avec les grands hommes de la République, co-régence et affirmation d'un principe dynastique. En outre, cette dernière ode notamment est le relai de l'autre mythe évoqué plus haut : celui de la généalogie divine et troyenne de Rome, dont on a vu qu'elle figurait également dans toute la dernière partie du *Carmen saeculare*.

Le second point relevant du mythe de la *res publica restituta* était celui de la compatibilité entre le retour d'une affirmation de la présence politique du peuple et la mise en place d'une autre affirmation : celle de la réalité d'un pouvoir monarchique. Horace ne se réfère jamais au pouvoir d'Auguste avec les termes propres aux institutions de la *res publica*. Dans les *Odes*, il n'y a que trois références à l'autorité du Sénat (4.5 ; 4.15 ; 4.14). Le seul sujet politique avec lequel Auguste a un rapport fort et direct dans la représentation d'Horace est le peuple<sup>30</sup>. Comme le dit M. Citroni :

Et on comprend comment se confirme sur cette voie une image du pouvoir augustéen qui est conforme non aux règles de la constitution de la *res publica*, mais au principe monarchique ou bien tyrannique qui ne prévoit pas d'autres structures de médiation et de garantie institutionnelle dans le rapport de solidarité ou de conflit entre le peuple et le souverain.

Cette place du peuple est donc parfaitement compatible avec une idée dominante d'Horace, partagée par Mécène, selon laquelle la monarchie est une fatalité historique. On retrouve chez lui les images platoniciennes et épicuriennes du navire qui fait eau dans la tourmente, l'idée d'une monarchie heureuse pour le gouvernant et les gouvernés<sup>31</sup>. Le salut du monde romain repose sur une mystique du chef<sup>32</sup>. L'image du chef apparaît à plusieurs endroits. Dans l'*Ode* 1.31, la victoire est présentée comme le mérite d'un seul homme comparé à l'Achille homérique, au vautour qui se lance sur les colombes, ou au chasseur sur le lièvre. Dans l'*Ode* 1.35 apparaît la figure de chef militaire et de restaurateur de l'État après une phase de guerre civile et de reniement des valeurs identitaires, morales et religieuses de la communauté. Dans l'*Ode* 3.14, c'est la célébration du retour d'Auguste de l'expédition contre les Cantabres. Ces

<sup>30</sup> Hor. *Carm.* 1.2 ; 4.5 ; 1.21 ; 3.14 ; 4.15 ; 4.2. Pour la citation qui suit, CITRONI M. (2009) : p. 264.

<sup>31</sup> Cf. ANDRÉ J.-M. (1967).

<sup>32</sup> Voir à ce sujet les idées prêtées à Mécène dans le livre LII de Dion Cassius lors du débat fictif qui l'oppose à Agrippa.

odes renvoient à l'importance du fondement militaire du régime augustéen<sup>33</sup>. Mais cette vision du chef monarchique et militaire, qu'elle soit partisane ou non, et quelle que soit la relation directe qu'un tel pouvoir puisse établir avec le peuple, ne contredit pas l'image d'un peuple systématiquement convoqué dans les opérations de légitimation du pouvoir politique. On peut avoir une autre interprétation politique des objectifs et des idées d'Auguste en matière de place du *populus*, celle-ci, que partagent Mécène et Horace, peut s'associer à une *res publica restituta* qui, contrairement à la période des guerres civiles, rétablit la formalité du rôle politique du peuple romain.

### ***Ce que la poésie dit de la politique***

Plus qu'un poète de propagande, nous avons donc tenté de montrer qu'Horace, parce qu'il est un poète, met son imaginaire au service d'un imaginaire politique qui repose sur le mythe augustéen de la *res publica restituta* et sur celui de la prédestination d'Auguste à sauver Rome. Même si, comme le rappelle M. Citroni, on peut noter dans l'œuvre d'Horace l'absence de la *restitutio rei publicae* comme rétablissement des institutions traditionnelles, contre le message d'Auguste lui-même dans ses *Res gestae*<sup>34</sup>, le poète parvient à dire des choses de la réalité de la politique augustéenne en faisant ressortir, nous l'avons vu notamment dans les *Odes*, les ambiguïtés fondamentales et structurelles du nouveau régime politique mis en place en 27 av. J.-C. L'imaginaire du poète peut être le vecteur d'un mythe politique. Célébration des dieux traditionnels en même temps que divinisation d'Auguste, lien fort avec le peuple et place centrale de ce dernier associés à l'affirmation d'un pouvoir militaire de nature monarchique, c'est toute la complexité des mythes augustéens qui, à travers ce qui peut sembler des contradictions, est mise en lumière dans l'œuvre d'Horace. Les historiens de l'époque impériale ont pu critiquer des ambiguïtés considérées comme révélatrices d'une stratégie d'un pouvoir fondamentalement hypocrite ; le poète, lui, véhicule le mythe sur lequel se fonde peut-être toute forme de pouvoir politique.

Le livre IV des *Odes* est-il à ce titre très différent des trois premiers ? Écrits à des périodes correspondant à des étapes successives de la mise en place du Principat, ils disent chacun des choses différentes et n'insistent pas sur les mêmes points. Quant au *Carmen saeculare*, bien qu'il soit une œuvre encore plus nettement politique, par sa nature poétique, il révèle aussi, avant d'être une œuvre de propagande, la rencontre entre ces deux imaginaires, celui du poète et celui, politique, du gouvernant et des gouvernés, qui souhaitent croire au mythe politique qu'on leur propose et qui, par conséquent, l'alimentent. La poésie a ce pouvoir de rendre compte du mythe, et peut-être même de dire encore davantage que ce que le pouvoir officiel peut dire officiellement. M. Citroni ne dit rien d'autre :

<sup>33</sup> Hor. *Carm.* 1.2 ; 1.37 ; 2.1 ; 2.7 : célébration de la paix et de la fin des guerres civiles.

<sup>34</sup> CITRONI M. (2009) : p. 245-266 : Auguste est ouvertement célébré comme un souverain, détenteur à lui seul de tout le pouvoir. « En ce qui concerne Horace, [...] on pourrait arriver à dire que son œuvre nous propose une représentation du pouvoir augustéen comme monarchie militaire de droit divin » (p. 249).

Malgré la proximité remarquable entre les grands poètes augustéens, la personne du Prince et son entourage, malgré aussi l'influence de leurs œuvres sur le public, leur voix était apparemment considérée, du point de vue de l'engagement idéologique, comme analogue à celle des manifestations privées, non officielles, de célébration augustéenne, qui, comme nous le savons, n'hésitaient pas à rendre un culte à Auguste, comme à un dieu vivant. Il ne paraît pas possible d'établir s'ils avaient en cela transgressé la volonté du Prince ou interprété en réalité le véritable désir d'Auguste, inspirés par un enthousiasme sincère ou par un zèle adulateur intéressé. Quoi qu'il en soit, la tendance de la poésie à recourir à des formulations pourvues d'une efficacité symbolique, étrangères aux détails d'ordre technique, permettait aux poètes de transmettre une représentation plus directe du pouvoir augustéen, moins prudente, mais plus vraie en définitive, plus proche de la substance des choses et aussi de la perception qui prévalait parmi leurs contemporains, que celle qui leur était construite par la diplomatie prudente du Prince.

À ce titre, la poésie augustéenne, en particulier celle d'Horace étudiée ici, dépasse largement les objectifs d'une simple propagande orchestrée par un régime. Elle ne peut échapper complètement à la liberté du poète. C'est le fait peut-être même de toute démarche littéraire que d'atteindre à une vérité qui passe par la déformation des faits. Qu'elle qu'ait été la réalité du régime augustéen, Horace a le pouvoir de transmettre, mieux encore que la parole officielle, ce qu'il voulait être et la manière dont il voulait que les contemporains le perçoivent. Que cette démarche ait fait l'objet ou non d'une commande et qu'elle ait eu un but ou non de diffusion et d'uniformisation des esprits, le poète garde la liberté de dire, grâce au recours à son imaginaire, l'essence du mythe politique. Et le poète, comme les autres, dit aussi ce qu'il veut croire du mythe politique dont il se fait le relai. Telle est, peut-être aussi, la fonction politique du poète augustéen et d'Horace en particulier.